

Les personnes habitant en dehors de la province d'Ontario doivent payer pour la réception de ces bulletins, une moyenne de 10c. chacun, port compris, et 15c. pour les rapports annuels.

Procureur général.—Rapports des inspecteurs; Officiers ministériels; Bureaux d'enregistrement; Assurance; Cours de division; Rapport annuel de la Commission des Liqueurs et du Commissaire de la police provinciale; Loi des coroners (manuel). Pouvoirs et devoirs des juges de paix en Ontario (manuel).

Instruction publique.—Rapport annuel du Ministre de l'Instruction publique. Rapport archéologique. Lois scolaires. Règlements et programme des études.—Ecoles publiques et séparées; Ecoles primaires supérieures; High Schools et Instituts collégiaux; Cours d'étude et examens dans les écoles de langue française; Bataillons scolaires; Programme général des cours d'été; Ouvrages didactiques, liste de ceux autorisés et leur prix; Ecoles modèles d'été pour instituteurs; Ecoles modèles bilingues; Syllabus des règlements et des programmes de l'enseignement des écoles normales pour la formation des instituteurs et institutrices de première classe, de seconde classe et de classes enfantines; Agenda des high schools, des écoles primaires supérieures, des écoles publiques et séparées; Recommandations et règlements régissant les écoles professionnelles, etc.; Recommandations et règlements régissant l'enseignement de l'agriculture et de la science ménagère; Instructions sur les examens d'admission du junior high school. Communiqué au sujet des bourses Carter; La petite banque des écoles d'Ontario; Loi sur la fréquentation scolaire, suivie des règlements d'application et cours partiels; Le fusionnement des écoles rurales; Liste des manuels à l'usage des instituteurs et leurs prix; Suggestions aux instituteurs concernant les enfants peu doués; Classes auxiliaires; locaux, aménagement et subventions; Choix de morceaux littéraires pour les examens officiels; Règlements gouvernant l'inspection médicale et dentaire dans les écoles publiques et séparées.

Toute commission de bibliothèque publique peut obtenir gratuitement, en en faisant la demande au ministère de l'Instruction publique, à Toronto, les ouvrages suivants: Ecoles et collèges d'Ontario, 1785-1910, en trois volumes; Documents historiques sur l'Instruction publique en Ontario, 1858-1876, en six volumes.

Chasse et Pêche.—Rapport annuel du Ministère de la Chasse et de la Pêche; Lois sur la chasse et la pêche de l'Ontario; Relevé des lois sur la Pêche et la Chasse de l'Ontario; Observations pratiques sur le renard et le traitement approprié à ses maladies ordinaires; La martre en captivité; Rapport du comité de pisciculture, 1928-30.

Travail.—*Législation.*—Loi régissant les manufactures, les ateliers et les édifices à vapeur; Loi concernant les chaudières à vapeur; Règlements interprovinciaux pour la construction et l'inspection des chaudières, réservoirs et accessoires au Canada; Loi concernant les préposés aux moteurs fixes et aux grues à vapeur et règlements concernant l'émission de certificats; Loi régissant les bureaux de placement et règlements s'y appliquant; Loi des apprentis; Règlements généraux concernant l'emploi d'apprentis en Ontario; Règlements concernant la protection des personnes travaillant dans l'air comprimé; Loi de salaires minima; Ordonnances de la Commission des salaires minima. *Rapports.*—Rapport annuel du ministère du Travail, y compris le rapport du surintendant des bureaux du Gouvernement d'Ontario du Service de placement du Canada, de l'Inspecteur en chef des manufactures, de l'Inspecteur des chaudières à vapeur, du Président du Bureau des examinateurs des mécaniciens pour moteurs fixes et grues à vapeur, de l'Inspecteur des travaux sur pilotis et de l'Inspecteur des apprentis; Rapport annuel de la Commission des salaires minima. *Brochures.*—Ontario, endroit idéal pour le Travail; Ministère du Travail d'Ontario; Pourquoi des Certificats aux Ingénieurs pour moteurs fixes et grues à vapeur; Enquête sur le bien-être industriel en Ontario.

Ministère de la Santé.—*Lois.*—(1) Loi sur l'Hygiène publique et sur la vaccination; (2) Loi sur les Statistiques vitales; (3) Loi sur les maladies vénériennes; (4) Loi sur les cimetières; (5) Loi concernant la Silicosis; (6) Loi concernant les embaumeurs et les entrepreneurs de pompes funèbres. *Règlements.*—(1) Maladies contagieuses, tuberculose, les villégiatures et les bateaux. Disposition de Pégout dans les villégiatures. Contrôle de la viande. L'eau pure potable des places publiques. Inhumation et transport des morts; (2) Désinfection; (3) Maladies vénériennes; (4) Mesures sanitaires dans les camps miniers et les chantiers; (5) Entrepreneurs; (6) Abattoirs et engrais; (7) La nage dans les étangs; (8) L'embouteillage des boissons douces; (9) Approvisionnement d'eau supplémentaire;